

Bruxelles va avoir un droit de veto sur les budgets nationaux

Le Parlement européen et la Commission européenne se sont entendus mercredi 20 février pour autoriser cette dernière à contrôler les projets de budget des pays de la zone euro afin de s'assurer qu'ils respectent les règles européennes, et à recommander des ajustements si tel ne devait pas être le cas. La nouvelle loi, appelée « paquet de deux » sur la gouvernance économique, complète les règles budgétaires existantes, durcies fin 2011 pour imposer des sanctions plus rapides.